DEPARTEMENT
NORD
CANTON
MARLY
COMMUNE
HERGNIES

## REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

## ARRETE DU MAIRE

Pm n° 53/2024

## ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION

Le Maire de la Commune d'HERGNIES

Vu le Code de la Route et l'Article L 2213-1 du Code des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de renforcer la sécurité au niveau de la place de la République à Hergnies à l'occasion du festival Hainaut belles Bretelles du 17 mai 2024 au 21 mai 2024.

## ARRETE

<u>Article 1</u>: A l'occasion du festival Hainaut Belles Bretelles, des blocs béton pesant 1.5 tonnes chacun seront disposés à des points stratégiques autour de la Place de la République:

- 1 chicane en blocs béton installés à dans la rue carnot et 1 chicane dans la rue Hoche qui ralentissent la circulation dans la rue Carnot et la rue Hoche.
- 1 chicane en blocs béton installés à l'angle de la rue Thiers et de la rue Basly qui ralentit la circulation dans la rue Thiers.
- 1 chicane en blocs béton installée dans la rue Pasteur.
- 1 chicane en blocs béton rue Pierre Delcourt et 1 chicane rue Denfert au niveau de la rue du Capitaine Telle.

<u>Article 2</u>: Madame La Commandante de la Brigade de Lecelles et Monsieur le Brigadier-Chef Principal de Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie le quatorze mai deux mille vingt-quatre.

Le Maire Jacques SCHNEIDER